

Décision du Bureau de la Chambre Nationale des Commissaires de justice

N° SPE – 2026 - 01 du 14 janvier 2026

Par décision du bureau de la Chambre nationale des commissaires de justice, en date du 6 janvier 2026, prise en application de l'article 34 du décret n° 2019-1185 du 15 novembre 2019 modifié par le décret n°2024-1049 du 21 novembre 2024

Le jury de l'examen de contrôle des connaissances relatif à la spécialisation « **Beaux-arts, arts décoratifs et droit du marché de l'art** » prévue à l'arrêté du 23 janvier 2023 est composé comme suit, en application de l'article 34 du décret n°2019-1185 du 15 novembre 2019 :

I-Titulaires

Mme Laurence MAUGER-VIELPEAU, professeur des universités à l'université de Caen Normandie, présidente.

Mme Nathalie VASSORT, vice-présidente au tribunal judiciaire de Paris.

Me Annabelle SAFFORES, commissaire de justice à Agen.

II. - Suppléants

M. Charles-Edouard BUCHER, professeur des universités à l'université de Nantes.

Mme Béatrice FOUCHEARD-TESSIER, première vice-présidente adjointe au tribunal judiciaire de Paris.

Me François NUGUES, commissaire de justice à Laval.

III – Durée

Le président et les membres du jury sont désignés pour une période de trois ans, renouvelable deux fois. Toutefois, si un membre du jury vient à cesser ses fonctions avant l'expiration de la durée normale de son mandat, il est pourvu, dans le délai de trois mois, à son remplacement. En ce cas, les fonctions du nouveau membre expirent à la date à laquelle auraient cessé celles du membre qu'il a remplacé.

Benoit SANTOIRE

Président de la Chambre nationale des commissaires de justice